

Monsieur Hernando Elias CALVO OSPINA



Monsieur le Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer,
des collectivités territoriales et de l'immigration
Direction de l'accueil, de l'intégration et de la
citoyenneté
Sous-direction de l'accès à la nationalité française
93 bis rue de la Commune de 1871
44404 REZE CEDEX

LRAR

Objet : recours gracieux

Paris le 28 novembre 2011,

Monsieur le Ministre,

Je fais suite à votre courrier daté du 22 septembre 2011 et qui m'a été adressé le 14 octobre 2011, dont je vous joins copie.

Par ce courrier, vous me notifiez le rejet de ma demande de naturalisation au motif notamment de mon appartenance à la liste américaine de personnes interdites de survol de l'espace aérien des ETATS-UNIS qui reposerait, d'après vous, sur le fait que j'entretiendrais, d'une part, des relations avec la représentation diplomatique cubaine à PARIS, et d'autre part, avec les Forces Armées Révolutionnaires de COLOMBIE (FARC).

Je suis extrêmement surpris que l'Etat français puisse se fonder sur un document administratif d'un Etat étranger alors même qu'il exerce l'une de ses prérogatives qui relèvent de sa souveraineté. Je vous rappelle par ailleurs que cette liste a fait l'objet de nombreuses controverses, la non moins célèbre étant que Nelson MANDELA, prix Nobel de la paix, y a lui-même été inscrit jusqu'en 2008... D'autre part, je m'étonne que ce soit une lettre de votre Ministère qui m'apprenne les raisons exactes de ma présence sur cette liste, alors que celles-ci ne m'ont jamais été notifiées par les Etats-Unis.

Aucune de mes relations avec la représentation diplomatique cubaine à PARIS ou avec les FARC ne peut être considérée comme mettant en danger de quelque manière la sûreté de la France. Elles s'inscrivent au contraire dans la stricte sphère de mon activité professionnelle - comme vous l'écrivez vous-même dans la lettre - et de mes centres d'intérêt et n'ont jamais mis à mal aucun principe cher à la République française.

Je ne comprends pas que l'on me reproche mes relations avec la légation cubaine à Paris, alors que la France entretient de très bonnes relations avec ce pays, dans lequel ma fille a effectué ses études de

Calvo Ospina

médecine. D'autre part, je suis également en contact régulier avec les représentations diplomatiques d'autres pays latino-américains, qui me convient fréquemment à leurs activités.

Concernant plus spécialement mes relations avec les FARC, je pense utile de vous rappeler que j'ai souvent été invité à des débats télévisés ou radiophoniques alors que l'enlèvement de Madame Ingrid BETANCOURT était médiatisé et que je n'y ai jamais défendu de position pro-guérilla. Comme vous le dites clairement dans votre lettre, c'est dans le cadre de mes activités de journaliste que j'ai été amené à rencontrer certains de leurs membres.

De plus, et il s'agit là du second motif que vous opposez au rejet de ma demande, vous estimez que je suis indigne à la naturalisation du fait des propos que j'ai tenus dans un article publié en 2003 dans un quotidien cubain et intitulé « la diplomatie française joue avec le feu ». Je me permets de vous rappeler que cet article, que je joins à la présente, a été écrit en ma qualité de journaliste et écrivain. Il est évident que les propos de l'article en cause restent dans les limites du droit à la libre critique de la presse, principe consacré et protégé par le droit constitutionnel français.

Il me semble que les motifs d'opposition aux demandes de naturalisation tels que retenus par la loi et son interprétation par le Conseil d'Etat doivent se cantonner à des faits répréhensibles, graves et répétés et qu'aucun élément dans mon dossier ne vienne caractériser de tels faits.

Or il apparaît qu'une confusion grave a été faite entre ce que la République française est en droit d'attendre d'une personne qui sollicite de devenir français, soit évidemment le respect de principes et une certaine qualité d'intégration, avec une allégeance sans réserve avec sa politique.

Aussi, je sollicite que vous réexaminiez ma demande à la lumière des éléments factuels que je vous soumets.

Je me tiens bien entendu à votre entière disposition pour vous fournir toute information me concernant qui vous semblera utile.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations respectueuses.

Hernando Elias Calvo Ospina

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Calvo Ospina', written over a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right.

